



L'ACTUALITÉ DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- ✓ Présenter et commenter à l'aide d'exemples et de manière très opérationnelle l'actualité des marchés publics
- ✓ Maîtriser les nouvelles règles et les nouvelles dispositions du code pour préparer, passer et exécuter ses marchés de manière optimale

PRIX

1500 € TTC

SATISFACTION CLIENT

★★★★★ 96,9 % (939 avis)

INTERVENANT

Expériences professionnelles

- ✓ Consultant-formateur en achat et en marchés publics
- ✓ Directeur des achats

Missions réalisées :

- ✓ Formations : code de la commande publique, rédiger un DCE, analyse des offres, gestion administrative et financière des marchés publics, jurisprudence en marchés publics ...
- ✓ Conduite de projet : audit des marchés, assistance en matière de commande publique, élaboration des procédures achat-marché, organisation de la fonction achat-marché ...

Quelques références :



GRAND LYON

MAIRIE DE PARIS



Contacteur l'intervenant : contact@axes-management.fr

PROGRAMME

1 JOUR

Ce programme est appelé à être modifié en fonction de l'actualité législative ou réglementaire

Les principaux points des directives européennes 2014/24 et 25/UE et textes nationaux

Les directives 2014/24 et 25 du 26 février 2014 et ses transpositions successives

L'ordonnance du 26 novembre 2018 et le décret du 3 décembre 2018

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016

Les nouvelles procédures de passation

Les marchés publics exclus

Le partenariat d'innovation

Le sourcing face notamment à la hausse des prix, au développement durable, etc.

Le développement des marchés globaux (de conception/réalisation, de performance etc.)

Les marchés des services sociaux et spécifiques

L'extension des marchés réservés, l'insertion sociale au sens large, etc.

Les centrales d'achats et les achats groupés

Les nouveautés liées aux accords-cadres (montants maximum, principales jurisprudences).

Les nouvelles dispositions applicables aux candidats et à leur offre

La candidature pour simplifier la commande publique (eDUME, principe «dites-le nous une fois»)

Les renseignements à produire depuis l'arrêté du 22 mars 2019

Les spécifications techniques et les labels

Les dernières précisions sur les critères de sélection des candidatures ou de jugement des offres

La détection de l'offre anormalement basse, les avancées jurisprudentielles

Les nouveautés de facilitation d'accès (PME),

Les nouvelles restrictions d'accès à la commande publique, dont le cas des entreprises russes

Les nouvelles mesures de transparence

- Le rapport de présentation

- l'accès aux données essentielles du marché et la conservation des dossiers

- l'avis d'attribution

Les dispositions impactant l'exécution des marchés publics

Les nouveaux CCAG, apports sur la commande publique

Les nouveautés en termes de modification des marchés

Les nombreuses évolutions liées à la flambée des prix (avenants, convention, transaction)

La loi Climat et son décret d'application, impacts pour l'avenir

Les mesures actuelles et futures mesures liées aux cabinets de conseil

Conclusion et évaluation de la formation